

Le sénateur KINLEY: Oui. La Chambre n'a rejeté qu'un de nos amendements mais le commentateur en question a passé ce fait sous silence. Il a dit que, si le Sénat sortait de sa léthargie, il y aurait un beau chahut à ce sujet.

Le sénateur HAYDEN: Il était manifestement endormi lui-même.

Le sénateur KINLEY: Il était éveillé mais il ne se montrait pas juste.

Le PRÉSIDENT: L'article est-il approuvé?

Le sénateur MACDONALD: Quelqu'un s'est opposé aux films dits "westerns" à la télévision? J'ai vu l'autre jour le sénateur Aseltine sur l'écran, et je crois que cela pourrait être considéré comme un "western".

L'article 28 est approuvé. Article 29—Objets et pouvoirs.

L'article 29 est approuvé. Article 30—Acquisition et aliénation de biens.

L'article 30 est approuvé. Article 31—Statuts administratifs.

L'article 31 est approuvé. Article 32—Expropriation.

L'article 32 est approuvé. Article 33—Dispositions financières.

L'article 33 est approuvé. Article 34—Radio-Canada est une corporation de propriétaires.

L'article 34 est approuvé. Article 35—Budgets annuels.

Le sénateur MACDONALD: Je dois dire ici que cet article prescrit l'inverse de ce que recommandait le rapport Fowler.

Le sénateur BRUNT: Je crois que tout le monde s'en rend compte.

L'article 35 est approuvé. Article 36—Rapport au Parlement.

L'article 36 est approuvé. Article 37—Les règlements demeurent exécutoires.

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes maintenant à la Partie III du bill.

L'article 37 est approuvé. Article 38—Maintien de Radio-Canada.

Le sénateur WALL: S'ensuit-il que la Société actuelle va être maintenue?

Le PRÉSIDENT: Non, il s'agit simplement de la Société en tant que personne juridique.

L'article 38 est approuvé. Article 39—Paiement au receveur général.

L'article 39 est approuvé. Article 40—Réseaux.

L'article 40 est approuvé. Article 41—Abrogation.

L'article 41 est approuvé. Article 42—Entrée en vigueur.

L'article 42 est approuvé.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, il ne reste plus que l'article 22 en suspens. Quel est le désir du Comité quant à la tenue d'une réunion pour l'étude de cet article?

Le sénateur ASELTINE: Je crois que M. Nowlan pourra être présent demain matin.

La séance est suspendue.

La séance est reprise à 6 heures du soir.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons le quorum. L'article dont il a été question était l'article 14(2) libellé, ainsi que M. Thorson l'a proposé, de cette façon:

(2) Le gouverneur général peut exempter de l'application du présent article aux termes et conditions que pourra prescrire le gouverneur en conseil toute personne qui, au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi, était titulaire d'une licence et n'était pas une personne décrite aux alinéas a) ou b) du paragraphe (1).